



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sarcelles, Novembre 2024

Chèque-Vacances :

un réseau sans équivalent de 123 000 professionnels du tourisme et des loisirs partenaires partout en France pour favoriser les vacances pour tous

Le Chèque-Vacances s'appuie sur un réseau de 123 000 professionnels et enseignes partenaires qui l'acceptent en format Classic ou Connect. Cette aide aux vacances bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles.

Le Chèque-Vacances offre plus que jamais la possibilité de se ressourcer, que ce soit pendant les vacances, en facilitant l'organisation de séjours, ou au quotidien, au travers d'activités de loisirs de proximité. Avec 1,9 milliard d'euros d'émission en 2023, le Chèques-Vacances contribue à soutenir à la fois l'économie régionale et le secteur du tourisme.

Le Chèque-Vacances, un réseau de partenaires au service des projets de vacances et des loisirs du quotidien

Solution pratique et avantageuse, utilisable partout en France, le Chèque-Vacances offre une richesse et une diversité d'utilisations sans équivalent grâce à son réseau de 123 000 professionnels du tourisme et des loisirs partenaires, pour :

- réserver et payer un hébergement : hôtel, gîte, camping, location saisonnière...
- réserver et payer les transports et les voyages : train, location de voiture, péage, avion, prestation d'agence de voyages...
- régler un restaurant traditionnel, gastronomique, une brasserie, un service de restauration rapide...
- profiter d'activités culturelles et de loisirs : exposition et musée, cinéma, festival et spectacle, parc de loisirs...
- payer des activités sportives : salle de sport, location d'équipement, remontées mécaniques, sports aquatiques et nautiques, sports mécaniques...
- s'accorder une pause bien-être : spa, thalasso...

Un site web dédié, le « Guide du Chèque-Vacances » (leguide.ancv.com), donne accès à l'intégralité du réseau de professionnels partenaires et apporte des informations et des conseils utiles pour bien préparer ses vacances. Il déniche également des offres plus originales, hors des sentiers battus, par exemple un hébergement perché dans les arbres ou en yourte traditionnelle.

« L'ANCV travaille depuis plus de 40 ans pour construire des relations durables avec les acteurs du tourisme et de l'aide au départ en vacances ancrés localement. Cette relation de proximité lui permet année après année de développer son réseau de partenaires dans toutes les régions pour offrir aux

bénéficiaires du Chèque-Vacances un choix de destinations, d'activités et de services toujours plus riche et plus diversifié.», souligne Christophe Boniface, Directeur commercial de l'ANCV.

Une attractivité renforcée de l'offre des professionnels du tourisme et des loisirs grâce au Chèque-Vacances

Véritable levier de fidélisation, le Chèque-Vacances renforce significativement l'attractivité et la compétitivité de l'offre des professionnels du tourisme et des loisirs auprès des 4,9 millions de porteurs, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles, quelle que soit leur activité et leur localisation.

Il permet également aux professionnels de bénéficier d'une visibilité et d'une notoriété renforcée au travers de campagnes marketing et d'offres promotionnelles adossées au Chèque-Vacances.

Les postes de dépense réglés par les vacanciers grâce au Chèque-Vacances sont l'hébergement (30 %), les transports et les voyages (24 %), la restauration (30 %), ainsi que les loisirs culturels et sportifs (16 %).

Pour accompagner l'évolution des usages, l'ANCV aide les professionnels du tourisme et des loisirs à intégrer le Chèques-Vacances Connect, format numérique du Chèque-Vacances, à leurs canaux de paiement. 70 % des grandes enseignes du tourisme sont aujourd'hui raccordées au Chèques-Vacances Connect. Avec 1,9 milliard d'euros injectés dans l'économie française en 2023, le Chèques-Vacances contribue à soutenir à la fois l'économie régionale et le secteur du tourisme.



Au-delà de sa contribution positive à l'économie locale, l'ANCV réaffirme son engagement à rendre les vacances accessibles à tous. Ce besoin essentiel constitue la raison d'être de la mission sociale de service public de l'ANCV, au travers des Chèques-Vacances et de ses programmes d'action sociale.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'État, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances. L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,9 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué

par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances ;

- les aides de l'action sociale, qui ont permis de soutenir en 2023 le départ en vacances de 273 000 personnes fragiles : familles en situation de précarité, jeunes des quartiers populaires ou en insertion, seniors isolés, personnes handicapées, gravement malades ou dépendantes, femmes victimes de violences, enfants et jeunes protégés... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec plusieurs milliers d'associations, de collectivités territoriales et d'organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces aides.

CONTACTS PRESSE

Rumeur Publique : ancv@rumeurpublique.fr - Jade Pérignon 07 70 28 59 95, Olivier Astorg 06 16 31 35 09, Nancy Rosamond 06 24 92 78 58

ANCV : Muriel Droin - mdroin@ancv.fr - 01 34 29 51 94